

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 décembre 2001

Original: français

**Lettre datée du 10 décembre 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que le Président du Conseil de sécurité m'a adressée le 31 octobre 2001 (S/2001/1028). Dans cette lettre, le Conseil se félicitait de mon intention de répondre favorablement à la demande du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui souhaite que l'Organisation des Nations Unies l'aide à appliquer l'Accord de paix de Bougainville, en particulier à collecter et à éliminer les armes.

Après la signature de l'Accord de paix, le 30 août 2001, le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris des mesures pour préparer les amendements constitutionnels que nécessite l'Accord. Les dirigeants de Bougainville ont également travaillé à des propositions visant à sensibiliser la population à la nécessité de collecter et d'éliminer les armes. Toutes les parties ont exprimé leur soutien aux efforts que le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville continue de déployer pour faciliter l'application de l'Accord.

C'est pourquoi j'ai l'intention de proroger de 12 mois le mandat du Bureau politique afin de lui permettre d'accomplir toutes les fonctions prévues dans l'Accord. Je tiendrai le Conseil régulièrement informé de l'activité de ce bureau.

(Signé) Kofi A. **Annan**

